

Comité Syndical du 29 01 07

Objet : Partenariat avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi – Convention avec la commune d'Hérépian

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors du dernier Comité Syndical, le Comité Syndical a agréé le principe d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi, considérant que les Points Publics Emploi, mis en place dans le cadre des chartes intercommunales en partenariat avec l'ANPE, fonctionnent dorénavant dans le cadre du Pays Haut Languedoc et Vignobles, notamment au siège du Pays.

Cette convention de coopération simple avec l'ANPE prévoit des avenants à chaque création de lieu supplémentaire accueillant un Point Emploi, afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

Un premier aménagement au dispositif qui s'est mis en place est proposé afin de rapprocher ce service des habitants des communautés de communes "Monts d'Orb" et "Orb-Jaur".

Le service proposé sera basé à Hérépian, hors Pays, et régi par une convention particulière passée avec la commune d'Hérépian.

L'incidence financière pour le Pays est la suivante :

- prise en charge des frais d'installation de la ligne ADSL = 70 €
- abonnement mensuel = 51 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de l'élargissement de ce partenariat, sur la signature d'un avenant à la convention existante avec l'ANPE et d'une convention spécifique avec la commune d'Hérépian.

Il demande de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de l'élargissement de ce partenariat, sur la signature d'un avenant à la convention existante avec l'ANPE et d'une convention spécifique avec la commune d'Hérépian et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers 12 février 2007
--